

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Revue de Presse n°12 du 4 mai 2021

Actualités de l'Enseignement Supérieur	2
Actualités de l'Enseignement 1 ^{ère} & 2 ^{ème}	5
Égalité.....	8

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Parcoursup

«Parcoursup 2021 : plus de 931 000 candidats ont confirmé au moins un vœu», MESRI, publié le 15/04/2021.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid158145/parcoursup-2021-plus-de-931-000-candidats-ont-confirme-au-moins-un-voeu.html>

« La seconde étape de la procédure Parcoursup 2021 s'est achevée jeudi 8 avril 2021 : les candidats ont finalisé leur dossier et confirmé leurs vœux de poursuites d'études supérieures. Dans le contexte actuel, les candidats ont bénéficié tout au long de cette phase de candidature d'un accompagnement et d'une mobilisation importante de leurs professeurs principaux, des chefs d'établissement, des services académiques et des services d'orientation. [...]

Les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement supérieur ont désormais débuté l'examen des candidatures : 931 000 candidats ont confirmé au moins un vœu, soit une légère diminution par rapport à l'année dernière.

Parmi ces candidats, on compte 635 000 lycéens préparant le baccalauréat, un chiffre en légère baisse (-4,1 % par rapport à 2020) qui s'explique par la diminution des effectifs inscrits en terminale cette année. Une synthèse statistique des vœux d'orientation des lycéens scolarisés en France sera publiée début mai par le service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [...]

Dans leur ensemble, les candidats ont formulé près de 11,5 millions de vœux et sous-vœux pour des formations sous statut étudiant (soit une augmentation de 13% par rapport à 2020). Cette augmentation traduit à la fois la diversification des formations présentes sur la plateforme et la possibilité donnée par certaines d'entre elles de formuler plusieurs sous-vœux. Par ailleurs, plus de 825 000 vœux ont été formulés pour des formations en apprentissage, manifestant ainsi l'engouement des candidats pour ces formations, dont le nombre (plus de 5 800) a doublé depuis 2018 sur Parcoursup.

Après l'examen des dossiers par les responsables des formations de l'enseignement supérieur, les candidats pourront consulter dans leur dossier les réponses à compter du 27 mai 2021.»

«Examen des dossiers sur Parcoursup : l'argument "100% présentiel" est invalide», L'ETUDIANT, publié le 28/04/2021.

<https://www.letudiant.fr/etudes/parcoursup/examen-des-dossiers-sur-parcoursup-l-argument-100-presentiel-est-invalide.html>

« Si certains lycées ont jugé bon d'indiquer dans la fiche Avenir de leurs élèves un suivi des cours en présentiel tout au long de l'année, cet argument est jugé irrecevable par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, mais aussi par les responsables de formations sélectives contactés par l'Étudiant.

Rapide résumé de l'affaire. Lundi 26 avril, le Snes-FSU, syndicat majoritaire des enseignants, dénonce dans un communiqué que "des professeurs qui examinent actuellement les dossiers des candidats dans le cadre de Parcoursup ont eu la désagréable surprise de découvrir que certains dossiers, en particulier provenant d'établissements privés, mentionnaient un suivi des cours en présentiel à 100%".

[...] En réponse, le ministère de l'Enseignement supérieur a exprimé à l'Étudiant une position ferme, commune avec le ministère de l'Éducation nationale : "Cet élément ne peut constituer en aucun cas un critère d'appréciation de candidatures."

Il n'est toutefois pas question de dicter des consignes aux formations. Les deux ministères disent "faire confiance aux enseignants du supérieur (...) qui sont à même d'apprécier le caractère complètement inapproprié de telles appréciations", et rappellent qu'en raison du contexte particulier, il a été demandé aux formations de "porter un regard bienveillant sur les candidatures". [...]

En bref, pas d'inquiétude. Sur Parcoursup, les formations du supérieur connaissent parfaitement la situation sanitaire et la prendront compte, en suivant des critères qui favorisent l'égalité des candidats, à commencer par les notes de contrôle continu et les appréciations des professeurs, ainsi que, dans certains cas, les choix de spécialités.»



Actu | Etudier à l'étranger

«Etudier en Angleterre après le bac, un rêve devenu très cher pour les jeunes Français», LE MONDE, publié le 21/04/2021.

https://www.lemonde.fr/campus/article/2021/04/21/etudier-en-angleterre-apres-le-bac-un-reve-devenu-tres-cher-pour-les-jeunes-francais_6077514_4401467.html (article complet réservé aux abonnés)

« Partir, bac en poche, étudier à l'université de Bath, d'Exeter, de Warwick ou de Nottingham ? Si cette option tentait chaque année quelques milliers de jeunes Français, en particulier ceux inscrits au lycée dans des sections internationales, elle pourrait s'avérer de moins en moins séduisante. Les conditions d'inscription des Européens vont profondément évoluer à partir de cette année, en raison de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE).

Avant janvier 2021, les Français bénéficiaient des mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques, soit environ 10 700 euros par an pour un cursus en licence — ainsi qu'à un accès à un système de prêts garantis par l'Etat. En Ecosse, ils étaient même exemptés de frais de scolarité, grâce à un système de bourses. Désormais considérés comme des étudiants internationaux, au même titre que les Américains ou les Indiens, les Européens devront payer des sommes plus élevées, variant entre 17 000 et 35 000 euros par an pour un cursus en licence.

De quoi en refroidir plus d'un — à la rentrée 2020, ils étaient 5 230 inscrits en première année dans une université britannique, d'après la Higher Education Statistics Agency. A la fin de février, les chiffres de l'UCAS (le Parcoursup britannique) indiquaient une chute de 40 % des demandes d'inscription des étudiants européens en premier cycle, pour la rentrée 2021 (26 000 dossiers, contre 43 000 en 2020).

Pour Marc McHugo, fondateur du cabinet de conseil Study Experience, spécialisé dans l'accompagnement des jeunes Français à l'international :

« Ce sont les petites universités qui risquent de souffrir de cette augmentation. En revanche, ceux qui visent des universités comme Cambridge, Oxford, Imperial ou Kings College, et qui ont les moyens, paieront le prix nécessaire. Peu importe ce qui peut se passer. » [...]»



Actu | Études de santé

«La mise en place de la réforme des études de santé critiquée par les députés», **EDUCPROS**, publié le 30/04/2021.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/la-mise-en-place-de-la-reforme-des-etudes-de-sante-critiquee-par-les-deputes.html>

« Selon eux, le constat est sans appel : la mauvaise communication sur la suppression du *numerus clausus* et la mise en place des PASS et des L.AS à la rentrée dernière ont fait naître des incompréhensions et "un sentiment d'injustice et d'inquiétude" chez les étudiants. Nombreux sont d'ailleurs les députés qui ont été sollicités par les associations et collectifs pour dénoncer ce manque de clarté.

L'un des principaux enjeux de la réforme, la suppression du *numerus clausus*, a immédiatement cristallisé de nombreuses tensions. Ce chiffre, qui fixait chaque année un nombre limité d'admis en deuxième année d'études de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie, est remplacé dès cette année par un *numerus apertus*, décidé entre universités et ARS en fonction notamment des besoins sur le territoire. "Une communication axée sur la suppression du *numerus clausus* que certains ont interprétée comme la fin de la sélectivité", or, "les études de santé sont difficiles, elles le resteront et il y a aura toujours de la sélectivité", assure Valérie Bazin-Malgras, rapportrice et députée Les Républicains. [...]

Pour autant, les députés l'affirment, les élèves de PASS et de L.AS n'auront pas moins de chance de réussite cette année ou en 2022. En revanche, des inégalités sont bien perceptibles entre les académies, les universités d'une même académie et les étudiants d'une même université. [...]

Au total, ce sont 35 PASS et un choix entre 227 mineures différentes ainsi que 457 L.AS qui sont accessibles sur le territoire. Or, il y a presque autant de parcours possibles que d'enseignements et de modalités d'examens. Dans leur compte-rendu, les rapporteurs ont d'ailleurs rappelé que les programmes n'avaient pas toujours été revus cette année par les universités. Ce qui a généré une surcharge de travail importante pour certains étudiants, selon la mineure choisie. Une matière en plus mais pas de cours en moins.

En l'état, difficile de sortir réellement de l'ancien système. "Il y a un manque de communication ou une mauvaise dénomination du PASS, trop proche de la PACES, ce qui laisse penser que le PASS reste la voie royale", admettent les rapporteurs. Aussi, avec des programmes plus conséquents cette année, les résultats risquent de ne pas être à la hauteur. "Les mauvaises notes au premier semestre laissent présager des taux de non-validation élevés", estime Benoit Potterie, rapporteur et député Agir ensemble. [...]

Là encore, les étudiants restent dans le flou et "ont du mal à se projeter dans leurs études". Les députés préconisent des moyens financiers et humains supplémentaires, notamment pour gérer les L.AS 2 l'année prochaine. "Il faut également préciser les modalités de la seconde chance." Autre issue envisagée par les députés : supprimer le PASS au profit des L.AS uniquement pour avoir des profils différents, dans l'esprit de la réforme, et éviter une reproduction de la PACES.»

Actu | Classements

«Cinq universités françaises parmi les 50 meilleures au monde», **LE FIGARO**, publié le 28/04/2021.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/cinq-universites-francaises-parmi-les-50-meilleures-au-monde_e748feee-a7f2-11eb-b043-6098ec81fc26/

« Le nouveau classement des universités du monde du Center for world university rankings, publié lundi 26 avril 2021, voit se hisser dans les 50 premières universités cinq Françaises. Depuis 2012, le CWUR établit ce classement selon plusieurs critères: la qualité de l'enseignement, le nombre d'anciens élèves se hissant à des postes à responsabilités dans les plus grandes firmes internationales et institutions, la qualité du corps professoral en fonction des distinctions reçues et, enfin, la qualité de la recherche. Le tout est rapporté à une note sur 100. Environ 20 000 universités ont été notées à travers le monde.

Si certaines universités françaises grappillent des places au niveau international, comme la Sorbonne, qui se hisse à la 36 place notamment grâce à son niveau d'enseignement et d'insertion des anciens élèves, d'autres se distinguent par leur régularité. C'est le cas, hors PSL, de Paris Saclay (32e mondiale, comme l'année dernière), Aix-Marseille (157) et Montpellier (168). Autres universités françaises du top 50 mondial: Paris-Saclay (32e), Polytechnique (41e, qui perd presque 10 places par rapport à l'année dernière) et l'Université de Paris, la fusion des universités Paris-Descartes, Paris-Diderot et de l'intégration de l'institut de physique du globe de Paris en tant qu'établissement-composant, (42e).

Concernant l'excellence de Paris Sciences et Lettres, Alain Fuchs la justifie par un modèle au plus près de la recherche assorti d'une «large palette disciplinaire offerte par ses établissements et la capacité qu'ils ont à mener ensemble des projets de recherche ou de formation qu'aucun n'aurait pu mener isolément». [...]

Actu | Bilinguisme

«Est-ce vraiment un atout d'être bilingue ?», THE CONVERSATION, publié le 20/04/2021.

<https://theconversation.com/est-ce-vraiment-un-atout-detre-bilingue-158471>

« [...] Si le bilinguisme se développe, il continue néanmoins à susciter des craintes associées au développement langagier des enfants, et les discours visant à décourager l'acquisition simultanée de deux langues (« qu'il apprenne bien le français avant d'apprendre une autre langue » ; « les enfants qui apprennent deux langues sont moins bons que des natifs dans les deux langues ») sont encore largement véhiculés.

Pourtant, les études en sciences cognitives ou en psycholinguistique, très développées sur la question, n'amènent pas à tenir un discours alarmiste. Les investigations menées par les chercheurs ces 20 dernières années ont même commencé mettre en avant, de façon récurrente, le terme « d'avantage bilingue ».

Les contributions les plus marquantes allant dans le sens de cet avantage bilingue ont été apportées par les travaux d'Ellen Bialystok, professeure de psychologie à l'Université de York (Canada), qui ont mis en évidence des effets bénéfiques du bilinguisme tout au long de la vie. Mais concrètement, comment peut-on qualifier cet avantage ?

Les bilingues sont parfois identifiés comme des « jongleurs », car ils sont amenés, de façon plus ou moins régulière, à passer d'une langue à une autre. Cette activité de changement de langue suppose d'exercer une forme forte de contrôle cognitif, puisque pour communiquer dans une langue donnée, il faut que l'autre soit mise en retrait, afin d'en limiter les interférences.

Les capacités cognitives seraient ainsi entraînées par l'expérience bilingue, ce qui se traduirait par un contrôle de l'activation langagière plus efficace, pouvant bénéficier également à d'autres composantes de notre système cognitif, comme la capacité à contrôler ses actions motrices. Cependant, ces bénéfices ne se limitent pas au bilinguisme, et l'on peut retrouver des capacités de contrôle améliorées chez des personnes pratiquant régulièrement la musique, et même les jeux vidéos ! [...]

Plus globalement, le bilinguisme aurait un apport positif sur le développement de l'attention, ce qui permettrait aux bilingues d'ignorer une information qui n'est pas pertinente, de résoudre un conflit généré par une compétition d'activation (en situation de double tâche par exemple), ou encore de minimiser la quantité de ressources cognitives associées au changement de tâche. Ils peuvent ainsi mieux focaliser leur attention sur l'information appropriée et ignorer les distractions.

Ces avantages prennent particulièrement sens considérant les activités de classe auxquelles les enfants sont confrontés. Une meilleure capacité d'autorégulation est associée à une focalisation de l'attention beaucoup plus forte sur ce qui est important, dont le pendant est une distraction atténuée. Ces élèves font également montre d'une plus grande facilité à adopter un comportement adapté en fonction d'un contexte spécifique (comme refuser de participer à une activité dangereuse ou inappropriée). [...]

Si les avantages sont nombreux, plusieurs études de psycholinguistique ont mis en évidence des temps de réaction plus longs chez les bilingues dans certains tests évaluant l'accès au lexique mental. Il est admis également qu'un enfant bilingue ne dispose pas d'une quantité de vocabulaire aussi importante qu'un enfant monolingue du même âge.

Toutefois, cela ne doit pas conduire à conclure trop rapidement à un retard de langage car, si l'on considère les deux langues connues, la quantité de vocabulaire accessible pour le bilingue est comparable, voire supérieure, à celle d'un monolingue.

Les enfants bilingues peuvent également, lorsqu'ils commencent à parler, produire des énoncés qui mélangent deux langues. Ces alternances de code langagier, fréquentes souvent jusqu'à l'âge de 4 ans environ, diminuent lorsque le niveau de maîtrise de chacune des langues augmente, et de façon intéressante sont toujours élaborées en conservant le sens de la phrase énoncée.

En conclusion, les bilingues suivent les mêmes étapes de développement que les monolingues, mais sur un rythme adapté à la construction progressive d'un lexique en deux langues. C'est une spécificité qui doit pouvoir s'exprimer, car développer l'utilisation des langues est un excellent moyen de s'ouvrir au monde.»

Actu | Crise sanitaire

«Dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire : comment les élèves ont-ils vécu le confinement de mars-avril 2020 ?», DEPP, publié le 19/04/2021.

<https://www.education.gouv.fr/dispositif-d-evaluation-des-consequences-de-la-crise-sanitaire-comment-les-eleves-ont-ils-vecu-le-322830>

« Lors de la rentrée 2020, dans le cadre des évaluations nationales exhaustives, tous les élèves de CP, CE1, sixième et seconde ont été interrogés sur la période de confinement, de mars à avril 2020. La majorité d'entre eux se trouvaient alors respectivement en classe de grande section, CP, CM2 et troisième.

Le ressenti est très différent selon l'âge des élèves, mais aussi leur sexe ou leur lieu de scolarisation. Quelles que soient les dimensions interrogées, les filles ont moins bien vécu le confinement que les garçons. La peur du coronavirus a plus touché les élèves plus jeunes, les filles et les élèves scolarisés en éducation prioritaire.

Le confinement a été jugé long, ennuyeux et a généré de la frustration par manque de relations sociales avec les ami(e)s, particulièrement pour les élèves de CM2 et les filles, quel que soit le niveau de scolarisation concerné.

Les difficultés à travailler à domicile ont été plus ressenties par les élèves du réseau d'éducation prioritaire.»

► 1 Perception du confinement des élèves de grande section et de CP selon le sexe et le secteur de l'établissement (en %)

	Peur du coronavirus	Confinement trop long	Sentiment d'ennui	Satisfaction de rester tout le temps à la maison	Sentiment de manque des copains et des copines	Facilité de travailler à la maison	Préférence du travail à l'école
Sexe							
Filles	47,1	67,9	39,3	52,7	80,3	61,5	66,7
Garçons	30,9	58,2	36,5	59,8	69,4	60,8	57,9
Secteur de l'établissement							
Public hors éducation prioritaire	38,7	63,0	37,5	57,2	75,3	61,6	61,4
REP	40,4	62,9	40,7	52,9	72,0	59,4	65,9
REP+	40,6	60,8	40,8	50,0	68,1	57,0	65,4
Privé sous contrat	38,4	64,1	36,2	57,4	77,7	62,2	62,8
Niveau de scolarité							
Grande section	37,8	59,1	37,8	62,4	71,7	65,2	58,0
CP	40,1	66,9	38,0	50,2	77,9	57,1	66,7
Ensemble	39,0	63,0	37,9	56,3	74,8	61,1	62,3

Lecture : 39 % des élèves de grande section et de CP déclarent avoir eu peur du coronavirus pendant la première période de confinement.
Champ : élèves en CP et en CE1 à la rentrée 2020, France métropolitaine + DROM + Polynésie française + Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.
Source : questionnaire adossé aux évaluations Repères 2020, DEPP-MENJS.

Réf. : Note d'Information, n° 21.19. © DEPP

► 10 Temps de travail quotidien consacré aux activités scolaires par les élèves de CM2 et de troisième selon le sexe et le secteur de l'établissement (en %)

	Moins d'1 heure	De 1 heure à 2 heures	De 2 heures à 4 heures	Plus de 4 heures
CM2				
Sexe				
Filles	29,6	31,9	31,9	10,8
Garçons	33,3	31,7	18,1	10,4
Secteur de l'établissement				
Public hors éducation prioritaire	30,8	32,7	19,9	10,3
REP	39,3	28,2	14,8	9,7
REP+	42,6	26,1	12,6	9,7
Privé sous contrat	25,3	32,7	23,7	12,4
Ensemble	31,5	31,8	19,5	10,6

	Moins d'1 heure	De 1 heure à 2 heures	De 2 heures à 4 heures	Plus de 4 heures
Troisième				
Sexe				
Filles	20,8	21,8	26,3	16,9
Garçons	30,9	25,5	19,3	8,5
Secteur de l'établissement				
Public hors éducation prioritaire	26,5	24,4	22,9	11,7
REP	32,6	24,3	17,7	8,4
REP+	34,9	23,3	14,5	7,4
Privé sous contrat	17,0	21,7	27,9	19,0
Ensemble	25,6	23,6	22,9	12,8

Lecture : 31,5 % des élèves de CM2 déclarent avoir travaillé moins d'une heure par jour pendant la période de confinement.

Champ : élèves en sixième et en seconde à la rentrée 2020, France métropolitaine + DROM + Polynésie française + Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Source : questionnaire adossé aux évaluations exhaustives de sixième et de seconde 2020, DEPP-MENJS.

Réf. : Note d'Information, n° 21.19. © DEPP

Télécharger la note d'information : <https://www.education.gouv.fr/media/88784/download>



Actu | Personnels de direction

«Diriger un établissement scolaire, un métier qui s'apprend», LE MONDE, publié le 04/05/2021.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/05/04/diriger-un-etablissement-scolaire-un-metier-qui-s-apprend_6078994_3224.html
(article complet réservé aux abonnés)

« Ce lundi 3 mai, les candidats au concours de recrutement des « perdre », c'est-à-dire les personnels de direction, principal et principal adjoint de collège, proviseur et proviseur adjoint de lycée, ont pris connaissance de leurs résultats. Les 560 admises et admis sur liste principale représentent un nombre à première vue peu élevé, mais ce sont au total plus de 13 000 cadres intermédiaires qui, dans les académies, contribuent aux évolutions stratégiques du système éducatif français dans le second degré.

Mais entre réussir un concours interne à la fonction publique et devenir un chef d'établissement aguerri, il faut du temps. Diriger un établissement scolaire est un métier qui s'apprend. L'année de formation initiale que suivent les « néo-perdre », en parallèle de leur première affectation en établissement, doit ainsi répondre aux nombreuses questions et aux changements identitaires qui se posent au début de cette carrière.

Le rapport du jury du concours de recrutement 2020 et le bilan social 2019-2020 du ministère de l'éducation nationale permettent de dresser à grands traits le profil de ces nouveaux personnels de direction. Agés de 43 ans en moyenne, les lauréats féminisent le métier : celles qui représentaient un quart des personnels de direction au milieu des années 1980 sont aujourd'hui devenues majoritaires (51,4 % du corps en 2019-2020).

Pour toutes et tous, devenir personnel de direction est synonyme de deuxième carrière. Plus de la moitié des lauréats de la session 2020 a exercé comme professeur certifié ou agrégé, près de 30 % comme professeur des écoles, 12 % comme conseiller principal d'éducation. Ce virage professionnel appelle donc souvent à faire le « deuil de la classe », à gérer une nouvelle distance sociale avec d'anciens pairs ou les parents d'élèves. Un « défi d'identité » que le chercheur Guy Pelletier a décrit dans ses travaux, à partir des contextes québécois et suisse.

Dans les faits, ils et elles ont cependant souvent déjà touché à la direction d'école, à la coordination d'un réseau d'éducation prioritaire, aux fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (l'ancien « directeur des travaux ») en lycée professionnel, à la formation initiale et continue, et certains « font fonction », déjà, à titre provisoire. Les aspects pédagogiques, éducatifs, administratifs, juridiques et financiers du pilotage d'un établissement scolaire sont donc loin de leur être inconnus. Instances, partenariats, liaisons et transitions (école-collège, collège-lycée, lycée-enseignement supérieur, etc.) : ils et elles ont déjà posé les bases de leur future action d'encadrement. [...]»



Égalité

Actu | Éducation

«École : en Finlande, garçons et filles apprennent le ménage... et le sens de l'éthique», POSITIVR, publié le 03/05/2021.

<https://positivr.fr/video-egalite-femme-homme-en-finlande-tous-les-ecoliers-apprennent-les-taches-menageres/>

« Dès l'école primaire, garçons et filles assistent à des cours d'économie domestique, où ils apprennent à cuisiner, à faire le ménage et à coudre. Préparation de bons petits plats faits maison, repassage et pliage de draps font donc partie de leur quotidien.

Ces enseignements de qualité sont obligatoires dans toutes les écoles du pays. Objectif ? Permettre aux enfants d'appréhender la vie future et les aider à accomplir eux-mêmes ces gestes essentiels. En adoptant cette pédagogie, la Finlande permet de faire évoluer les mœurs, notamment en matière d'égalité des sexes.

Pour rappel, les élèves Finlandais sont parmi les cinq meilleurs au monde, et on comprend mieux pourquoi. »

Regarder la vidéo : <https://www.facebook.com/watch/?v=4253186178024802>



Plus tard, à l'adolescence, les garçons comme les filles apprennent à réaliser les tâches domestiques.

Actu | Ecriture inclusive

«Jean-Michel Blanquer souhaite interdire l'écriture inclusive à l'école», OUEST FRANCE, publié le 03/05/2021.

<https://www.ouest-france.fr/societe/egalite-hommes-femmes/jean-michel-blanquer-souhaite-interdire-l-ecriture-inclusive-a-l-ecole-60ff4ef6-ac0c-11eb-bd4c-6c45bd504be8>

« Alors que le Sénat organise un débat sur l'écriture inclusive, le ministre de l'Éducation nationale a estimé que cette modification ne serait pas une bonne façon de promouvoir l'égalité homme-femme. Il estime que "Notre langue est le premier trésor français, celui qui nous relie tous et fait notre puissance mondiale. Elle ne doit donc pas être triturée ou abîmée."

Selon lui, l'écriture inclusive serait trop complexe : "La féminisation des métiers et des fonctions est un progrès, mais mettre des points au milieu des mots est un barrage à la transmission de notre langue pour tous, par exemple pour les élèves dyslexiques."

Son interdiction devrait être prochainement "clarifiée" dans les "usages pédagogiques", selon Jean-Michel Blanquer.

En février dernier, déjà, une soixantaine de députés, issus de la majorité et de l'opposition LR principalement, appelaient à « interdire l'écriture inclusive dans les documents administratifs » et pour les personnes morales chargées d'une mission de service public.

Quant à Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, elle s'est exprimée en septembre 2020 contre l'enseignement de l'écriture inclusive, qu'elle jugeait "horriblement compliquée" et "élitiste". »